



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



***S'inscrire en première année commune
de l'enseignement secondaire
pour l'année scolaire 2018-2019***



Avertissement

- ✓ *Pour l'inscription dans une école
secondaire catholique*
- ✓ *Pour 2018-2019*
- ✓ *A titre indicatif et sans préjudice de toute
autre information*





Pour qui?

- ☑ *Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire*





Calendrier

- ***Au plus tard le 29/01: remise du formulaire unique d'inscription(FUI) aux parents.***
- ***du 19/02 au 9/03 inclus: dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire.***
- ***à partir du 23/04: reprise des inscriptions par date chronologique.***



Première étape: à partir du 29 janvier

*L'école primaire ordinaire remet un **formulaire** unique d'inscription qui sera complété par la direction:*

- ✓ *de la **date d'inscription** dans l'école primaire, et le cas échéant*
- ✓ *d'une copie de l'**attestation** justifiant la priorité « enfants en situation précaire » (ex. : enfants placés par le juge...)*
- ✓ *Du suivi de la langue d'**immersion** (depuis la 3^{ème} primaire)*
- ✓ *Nom, date et signature du directeur de l'école primaire*




Première étape: à partir du 29 janvier

Dans le formulaire: les parents doivent...

- ✓ *vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant*
- ✓ *compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)*
- ✓ *mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées*
(les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, sur le site <http://www.inscription.cfwb.be>)



Première étape: à partir du 29 janvier


- 
- ✓ **fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence**
 - ✓ **Il est conseillé aux parents de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de leur choix**
 - ✓ **Possibilité de compléter le volet reprenant les écoles souhaitées par voie électronique (www.inscription.cfwb.be)**



Deuxième étape: du 19/02 au 9/03 inclus

- ✓ Les parents **déposent le formulaire** dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique
- ✓ Ils ont la possibilité de **mandater**
- ✓ Si document **perdu ou pas reçu**, duplicata dans l'école de 1^{ère} préférence ou à l'Administration

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- 
- ✓ *Deux régimes selon la situation de l'école secondaire au 09/3/2017:*
 - ❑ *Si école « incomplète », l'école inscrit à concurrence de 102% des places disponibles*
→ situation 1
 - ❑ *Si école « complète », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles*
→ situation 2

Situation 1:

Ecole « incomplète »

(avec suffisamment de places)

- ✓ *inscription de **tous** les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Situation 2


Ecole « complète »

(comptant plus de demandes que de places)

- ✓ ***On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)***
- ✓ ***On classe les élèves selon cet indice***
- ✓ ***On attribue les places disponibles en trois temps: ...***

Situation 2 (suite)

Ecole « complète »

- 
- ✓ *On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre des indices composites:*
 - 1. 20% des places (si demande) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé*
 - 2. aux prioritaires (voir ci-dessous)*
 - 3. aux autres*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Calcul des pondérations

- ✓ *chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:*





Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

1^{er} critère:

un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1.5 à 1.1)

= 1,5 pour l'école de 1^{ère} préférence (calcul effectué par l'école)

= 1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CIRI*)

= 1 à partir de la 6^{ème} école

* Commission Interréseaux des Inscriptions



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

2^e critère:

proximité domicile – école fondamentale

= 2 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisi dans le fondamental

= 1.81 si 2^e; 1.61 si 3^e; 1.41 si 4^e; 1.21 si 5^e la plus proche

= 1 pour les suivantes



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

3^e critère:

proximité domicile – école secondaire

= 1.98 si école secondaire la plus proche au sein du réseau choisi

= 1.79, si 2^e; 1.59 si 3^e; 1.39 si 4^e; 1.19 si 5^e la plus proche au sein du réseau choisi

= 1 pour les suivantes



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

4^e critère:

proximité école fondamentale – école secondaire

✓ Coefficient varie entre 1 et 1,54, par tranche de 0,054 si l'école fondamentale est dans un rayon de 4km de l'école secondaire, et ce en fonction du degré de proximité d'une part domicile-école fondamentale et d'autre part domicile - école secondaire



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- ✓ ***Coefficient est de 1 dans tous les cas si l'école fondamentale n'est pas dans un rayon de 4km de l'école secondaire***



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

5^e critère :

offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire

✓ **1,51**, si aucun établissement secondaire sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- ✓ ***1,51, s'il y a uniquement soit une école secondaire confessionnelle, soit une école secondaire non confessionnelle sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire***
- ✓ ***1, s'il y a à la fois une école secondaire confessionnelle et non confessionnelle sur le territoire de la commune***

Si application de l'indice 1,51, le critère n°6 vaut toujours 1 (voir dia suivante)



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

6^e critère:

Partenariat pédagogique (convention de partenariat d'une école secondaire avec au moins 3 écoles fondamentales dont au moins 1 avec indice socio-économique défavorisé). Uniquement si école non adossée.

= 1,51

= sinon, 1

-> voir schémas : circulaire (fondamental) n° 6469
-p.30 et circulaire (secondaire) n° 6470 – p. 38



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations :

✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères

7^e critère:

poursuite immersion (même langue depuis la 3^{ème} primaire au moins)

= 1,18

= sinon 1

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Conclusion – pondération:

- ✓ *On multiplie tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves*
- ✓ *On classe les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global*





Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Exemple: un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

Calcul de l'indice pondéré:

- ✓ École premier choix = 1,5
- ✓ Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité école fondamentale/école secondaire = 1,27 (inférieure ou égale à 4Km – 3^{ème} école primaire - 4^{ème} école secondaire)
- ✓ Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire = 1 (une école secondaire confessionnelle et une non confessionnelle sur le territoire de la commune)
- ✓ Pas de partenariat pédagogique = 1
- ✓ Pas de poursuite de l'immersion = 1

→ **Total:** $1,5 \times 1,61 \times 1,39 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 4,2631995$

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Si ex-aequo:

- ✓ *indice socio-économique des élèves
(selon leur quartier)*
- ✓ *si nouvelle égalité: distance domicile-
école secondaire*



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Les priorités: selon l'ordre de pondération des élèves, application des priorités dans l'ordre suivant et dans l'école de la première préférence :

1. Les enfants provenant d'écoles primaires moins favorisées (ISEF) à concurrence de 20 % des places à pourvoir (voir dia 12)
2. Les enfants frères ou sœurs d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire
3. Les situations spécifiques (enfants en situation précaire, intégration, handicap, etc.)
4. Les élèves fréquentant un internat lié à l'école secondaire



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

5. Les enfants des membres du personnel, toutes catégories





Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Concrètement:

- ✓ *Les écoles encodent les demandes d'inscription dans un logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités*





Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Conclusion – 3^e étape:

- ✓ École « **incomplète** »:
inscription à 102%, dont 20% ISEF
- ✓ Ecole « **complète** »:
inscription à 80%, dont 20% ISEF
(les 22% restant par la CIRI)
- ✓ Renvoi à la CIRI des **demandes d'inscription non satisfaites** et des **places vacantes** dans l'école
- ✓ Les écoles avertissent les parents des enfants repris **en ordre utile**. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école à l'aide d'une **attestation d'inscription**



Quatrième étape: gestion des inscriptions par la CIRI

- ✓ **CIRI** : organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- ✓ **Composé** de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents
- ✓ **Traitement des demandes d'inscription** en fonction des écoles de préférence reprises dans le formulaire
- ✓ **Optimalisation du meilleur choix des parents**, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents
- ✓ **La CIRI écrit aux parents**, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente
- ✓ **Les écoles reçoivent leur registre** reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école





Cinquième étape: après la période des inscriptions

- ✓ *Si **désistement** dans l'école: contact (par la CIRI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente*
- ✓ *Inscription possible à **partir du 23 avril** dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CIRI et toujours à l'aide d'un duplicata du formulaire unique*
- ✓ *Remise par l'école d'un accusé de réception*
- ✓ *Les parents doivent déposer le CEB à l'école secondaire dès qu'ils en disposent*



Si fraude...

- ✓ *Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...*
- ✓ *Si fausses déclarations de domicile...*

Sanction:

annulation de toutes ces demandes !!!



Pour en savoir plus...

- ✓ *Documentation sur le site
enseignement.catholique.be*
- ✓ *Les directions d'école*
- ✓ *<http://www.inscription.cfwb.be>*
- ✓ *0800 188 55*



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Avertissement

- ✓ *Ce montage est propriété du SeGEC*
- ✓ *Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC*

*SeGEC ASBL
avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles
02 256 70 11
communication@segec.be*